

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/01/2010

Réception par le Prefet : 25/01/2010

Publication : 29/01/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-1-8-5

Séance du vendredi 22 janvier 2010

### **POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES : PROGRAMME E754 : AIDES AUX ETUDIANTS (PREMIERE LISTE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil général,
- VU la délibération n° 2009-5-8-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009, relative à la politique des Actions Educatives en 2010,
- VU la délibération n° 2009-5-1-11 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget primitif du Département pour 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des bourses du 27 novembre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide le versement des aides aux étudiants conformément aux tableaux annexés au rapport,
- précise que la dépense correspondante d'un montant total de 146 683 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, fonctions 23 et 221 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions